



# SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Deux-Sèvres"



# **FONDS DE SOLIDARITÉ**

RANC PHIANC

Données au 26/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 13 528 158 792 euros

Nombre d'aides : 6 669 053

Nombre d'entreprises : 1 927 617

# Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 1 110 812 518 euros

Nombre d'aides: 570 574

Nombre d'entreprises : 179 263

# Niveau Départemental : Deux-Sèvres

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 41 853 921 euros

Nombre d'aides: 21 661

Nombre d'entreprises : 6 920



# PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT



Données au 15/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)

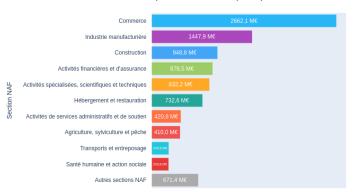


Montant total: 130 763 353 709 euros

Nombre de prêts : 642 694

# Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 9 493 977 070 euros

Nombre de prêts : 64 165

# Niveau Départemental : Deux-Sèvres

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 455 663 364 euros

Nombre de prêts : 2 366



# REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 21/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr

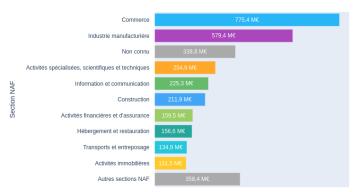


Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 326 532 114 euros

Nombre de reports : 110 219

# Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine



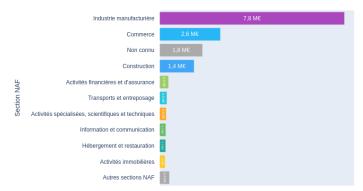


Montant total: 211 109 000 euros

Nombre de reports : 8 367

# Niveau Départemental : Deux-Sèvres

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 15 640 088 euros

Nombre de reports : 446



# **AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS**



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

### Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

# Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 109 309 675 euros

Nombre d'aides: 134 140

# Niveau Départemental : Deux-Sèvres

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 6 019 577 euros

Nombre d'aides : 6 974



# **ACTIVITÉ PARTIELLE**

RANC PLANC

Données au 08/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

### Niveau National



# Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine

